

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉPARTEMENT DU LOT



SÉANCE DU CONSEIL DU 11 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le onze avril à vingt heures trente, les membres du conseil de la Communauté de Communes CAZALS-SALVIAC dûment convoqués se sont réunis à Pomarède, sous la présidence de M. André BARGUES, Président.

Nombre de membres en exercice : vingt-cinq.

Date de convocation : 5 avril 2019.

Présents : Mesdames et Messieurs ALAZARD Laurent, ANNÈS Jean, AUBRY Richard, BARGUES André, BÉNAZÉRAF Catherine, BESSIÈRES Rosette, BLANC Madeleine, BONAFOUS Jérôme, COURNAC Jean-Marie, DELPECH Anne-Marie, DUPUY Jacques, FIGEAC Michel, FIGEAC Mireille, GAIRIN Marie-Jeanne, IRAGNES-COLIN Viviane, MARTEL Jean-Luc, MARTIN Thierry, PÉRIÉ Pascal, ROUX Jacques, RUSCASSIE Philippe, SÉGOL Pierre, VAYSSIÈRES André et VILARD Gilles.

Absents excusés : Messieurs FAUCON Alain (pouvoir à IRAGNES-COLIN Viviane), MARLARD Pierre (pouvoir à SÉGOL Pierre),

M. BONAFOUS Jérôme a été élu secrétaire de séance.

I. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE
--

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé.

II. INFORMATION DU CONSEIL

MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE PASSÉS PAR DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT :

Le Président rappelle les délibérations n°14.2404.01 du 24 avril 2014 et n°15.1712.01 du 17 décembre 2016 qui le chargent, conformément aux articles L.2122-22 et L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, de « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres à procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ». Le Président donne lecture de la liste des marchés à procédure adaptée passés dans le cadre de ces délégations depuis la dernière séance du Conseil de Communauté :

Objet	Entreprise retenue	Montants HT
Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du centre de santé à Salviac (toiture)	Coco Architecture	1 155,63
Travaux de terrassement à la Zone Artisanale (déblais/remblais et empierrement de l'assise du futur hôtel d'entreprises et du futur atelier technique)	SARL O Mercadier TP	19 140,00
Travaux voirie 2019	Marcouly/Devaud	269 847,10

Réfection toiture atelier des Arques	Martegoute Jean-Pierre	9 828,50
Location de chapiteaux	Ets Thouron	77 185,00
Débroussaillage / Fauchage des accotements (marché 2019 renouvelable 2 fois) :		
Lot 1 Frayssinet le Gélat		5 056,00 €
Lot 2 Goujounac		4 898,00 €
Lot4 Marminiac	Delmas Sébastien (46 Cassagnes)	8 058,00 €
Lot5 Montcléra		6 478,00 €
Lot6 Pomarède		2 370,00 €
Lot7 Saint-Caprais		2 686,00 €
Lot 8 Salviac (relance suite infructueux)		11 376,00 €
Lot 10 Gindou		5 372,00 €
Lot 11 Rampoux		1 185,00 €
Lot 3 Léobard	Albert DULAC	3 630,00 €
Lot 9 Thédillac	(46 Uzech)	4 534,60 €

III. DÉLIBÉRATIONS

N° 19.1104.01 - DÉVELOPPEMENT DU VÉHICULE ÉLECTRIQUE : PARTICIPATION À L'IMPLANTATION DE BORNES DE RECHARGE (IRVE)

Le Président rappelle au conseil communautaire la décision du 16/11/2017 de participer aux frais d'implantation de bornes de recharge électrique dans les communes, pour favoriser le développement du véhicule électrique, dans le cadre de la transition énergétique et de l'effort de réduction des émissions polluantes et de réduction de la dépendance au pétrole.

Il indique que la FDEL du Lot a maintenant réalisé les travaux de création d'une Infrastructure de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE) dans les communes qui l'ont sollicitée : Cazals, Dégagnac, Marminiac et Salviac.

Il précise que la participation communale, nette de charges, s'élève à 4 500 € et propose de confirmer la participation de 50% de la communauté de communes à cette dépense, par voie de fonds de concours, soit un montant actualisé de 2 250 € par commune concernée, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- confirme la participation de la Communauté de communes à la dépense d'Infrastructure de Recharge pour Véhicules électriques (IRVE), par voie de fonds de concours à hauteur de 50%, soit un montant actualisé de 2 250 €, net de charges, pour les communes de Cazals, Dégagnac, Marminiac et Salviac ;
- charge le Président et le Trésorier, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cette décision.

- MÊME SÉANCE -

N° 19.1104.02 - PLAN DE FINANCEMENT 2019 - MAISON DE SERVICES AU PUBLIC (MSAP)

Pour le fonctionnement 2019 de la Maison de Services au Public (MSAP), le Président propose de solliciter l'aide de l'État, au titre du FNADT, et du fonds inter-opérateurs, selon le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant TTC
Coût prévisionnel 2019	70 291,00 €

Recettes	
État (FNADT)	15 000,00 €
Fonds inter-opérateurs	15 000,00 €
Autofinancement	40 291,00 €
Total	70 291,00 €

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le plan de financement présenté ;
- décide de solliciter l'aide financière de l'État au titre du FNADT et l'aide du fonds inter-opérateurs pour le fonctionnement 2019 de la Maison de services au public (MSAP) ;
- charge le Président ou son représentant de toutes les démarches nécessaires à cet effet.

- MÊME SÉANCE -

N° 19.1104.03 - TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Président propose de valider le tableau des effectifs selon les éléments retenus dans le cadre du vote du budget primitif. Il rappelle que les crédits ouverts en matière de personnel prennent en compte les créations, suppressions et modifications de postes effectuées l'an passé, ainsi que les besoins non encore pourvus.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- arrête le tableau des effectifs tel qu'annexé ;
- donne pouvoir au Président ou son représentant pour les conventions de stage avec les établissements scolaires ou organismes de formation, hors gratification, ainsi que pour tout type de convention ou contrat relatif aux emplois aidés, service civique ou autre.

ANNEXE - N° 19.1104.03 - TABLEAU DES EFFECTIFS

EMPLOIS DIRECTS

Filière	Cat	Nbre	Emploi	Grade	Service Affectation	Type de salariés	Durée hebdo	Pourvu
ADMINISTRATIV E	A	1	Directrice générale	Attaché principal	Administration générale	TITULAIRE REGIME PARTICULIER	35	1
ADMINISTRATIV E	A	1	Directeur-adjoint et Dir Serv Tech	Attaché territorial	Administration générale	TITULAIRE REGIME PARTICULIER	35	1
ADMINISTRATIV E	C	1	Gestionnaire comptabilité, paye	Adjoint administratif principal 1° classe	Administration générale	TITULAIRE REGIME PARTICULIER	35	1
ADMINISTRATIV E	C	1	Responsable administratif	Adjoint administratif principal 1° classe	CIS + admin générale	TITULAIRE REGIME PARTICULIER	35	1
ADMINISTRATIV E	C	1	Assistante à la Direction générale	Adjoint administratif principal 1° classe	Administration générale	TITULAIRE REGIME PARTICULIER	32	1
TECHNIQUE	B	1	Chargée mission Enfance & environ	Technicien territorial	Administration générale	TITULAIRE REGIME PARTICULIER	35	1
ADMINISTRATIV E	B	1	Agent d'accueil et dvlpmt tourisme	Rédacteur principal 1° classe	Tourisme	TITULAIRE REGIME PARTICULIER	35	1
SPORTIVE	B	1	Directeur ALSH	Éducateur des APS principal 1° classe	Centre de loisirs	TITULAIRE REGIME PARTICULIER	35	1
CULTURE	B	1	Médiatrice réseau médiathèques	Assistant du pat. et bibliothèques	Médiathèques	TITULAIRE REGIME PARTICULIER	35	1
ANIMATION	C	1	Animatrice enfance jeunesse	Adjoint d'animation principal 2° classe	Centre de loisirs	TITULAIRE REGIME PARTICULIER	35	1
ANIMATION	C	1	Animatrice enfance jeunesse	Adjoint d'animation	Centre de loisirs	TITULAIRE REGIME PARTICULIER	28	1
CULTURE	C	1	Chargée de mission TIC MSAP	Adjoint du pat. et des bibliothèques	EPN MSAP	TITULAIRE REGIME PARTICULIER	35	1

ANIMATION	C	1	Animateur EPN & MSAP	Adjoint d'animation	EPN MSAP	TITULAIRE REGIME PARTICULIER	28	1
TECHNIQUE	C	1	Chef d'équipe technique	Adjoint technique principal 1° classe	Service technique	TITULAIRE REGIME PARTICULIER	35	1
TECHNIQUE	C	1	Agent polyvalent services tech	Adjoint technique principal 1° classe	Service technique	TITULAIRE REGIME PARTICULIER	32	1
TECHNIQUE	C	1	Chef d'équipe technique rempla	Adjoint technique principal 2° classe	Service technique	TITULAIRE REGIME PARTICULIER	35	1
TECHNIQUE	C	2	Agent polyvalent services tech	Adjoint technique principal 2° classe	Service technique	TITULAIRE REGIME PARTICULIER	35	2
TECHNIQUE	C	2	Agent polyvalent services tech	Adjoint technique	Service technique	TITULAIRE REGIME PARTICULIER	35	2
ANIMATION	C	1	Animatrice Educ Environnement	Adjoint d'animation stagiaire	Jardin Bourian EEDD	STAGIAIRE REGIME PARTICULIER	30	1
TECHNIQUE	C	1	Agent polyvalent services tech	Adjoint technique stagiaire	Service technique	STAGIAIRE REGIME PARTICULIER	35	1
TECHNIQUE	C	1	Agent d'entretien des locaux	Adjoint technique	Nettoyage des locaux	STAGIAIRE REGIME PARTICULIER	14,5	1
TECHNIQUE	C	1	Agent d'entretien des locaux	Adjoint technique	Nettoyage des locaux	TITULAIRE REGIME GENERAL	26	1
TECHNIQUE	B	1	Chargé de prog et de suivi tx voirie	Agent de maîtrise principal	Service technique	CONTRACTUEL	6,5	1
ANIMATION	C	1	Remplacement	Adjoint d'animation remplaçant	EPN MSAP	CONTRACTUEL	17,5	0
ANIMATION	C	1	Animateur enfance jeunesse	Adjoint d'animation	Centre de loisirs	CONTRACTUEL	24	1
TECHNIQUE	C	1	Agent polyvalent services tech	Adjoint technique	Service technique	CONTRACTUEL	35	1
ANIMATION	C	2	Animateur ALSH saisonnier	Adjoint d'animation	Centre de loisirs	CONTRACTUEL (SAISONNIER)	35	0
TECHNIQUE	C	3	Agent polyvalent saisonnier	Adjoint technique	Service technique	CONTRACTUEL (SAISONNIER)	35	0
référence FPH	A	1	Médecin coordonnateur	Médecin généraliste	Centre de Santé (CIS)	CONTRACTUEL	35	0
référence FPH	A	1	Médecin généraliste	Médecin généraliste	Centre de Santé (CIS)	CONTRACTUEL	35	0
CULTURE	B C	1	Coordinateur PACTe	Rédacteur ou adjoint administratif	PACTe	TITULAIRE ou CONTRACTUEL	35	0
ADMINISTRATIF	A B	1	Adj aux Ressources hum	Attaché ou Rédacteur	Administration générale	TITULAIRE	35	0

EMPLOIS PAR VOIE DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

TECHNIQUE	C	1	Entretien réseau chaleur	Adjoint tech principal 2° cla	Chaufferie	Mise à disposition de la commune de Cazals	5	1
TECHNIQUE	C	1	Agent d'entretien des locaux	Adjoint technique	Nettoyage des locaux	Mise à disposition de la commune de Frayssinet	3	1
TECHNIQUE	C	1	Agent d'entretien des locaux	Adjoint technique	Nettoyage des locaux	Mise à disposition de la commune de Léobard	0,5	1
TECHNIQUE	C	1	Agent d'entretien des locaux	Adjoint technique	Nettoyage des locaux	Mise à disposition de la commune Lavercaillère	0,5	1
CULTURE	B	1	Coordinateur PACTe	Programmeur artistique	PACTe	Mise à disposition de l'assoc Faits et Gestes	17,5	1
ANIMATION		3		Service civique	Centre de loisirs	Mise à disposition de la FOL du Lot	24	0
ANIMATION		1		Service civique	Voirie	Mise à disposition ADPEP46	24	0

- MÊME SÉANCE -

N° 19.1104.04 - CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT À TEMPS NON COMPLET

Pour faire suite à la précédente discussion relative au tableau des effectifs, et compte tenu de la situation actuelle pour répondre aux besoins des services ménagers des locaux intercommunaux, le Président propose de recruter un agent

contractuel à temps non complet à raison de 11,5/35ème, selon les dispositions de l'article 3-3 4° § de la loi 84-53 du 26 janvier 1984. L'emploi sera pourvu par voie de contrat à durée déterminée pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse. Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint technique, étant précisé que les crédits budgétaires sont prévus à cet effet au budget primitif.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :
Vu l'article 3-3 4° § de la loi 84-53 du 26 janvier 1984,

- d'adopter la proposition du Président,
- de modifier le tableau des emplois en ce sens.

- MÊME SÉANCE -

N° 19.1104 05 - VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS - EXERCICE 2019

Le Président donne connaissance de l'état de notification des bases d'imposition pour l'année 2019, de la taxe d'habitation (TH), des deux taxes foncières (TFB et TFNB) et de la cotisation foncière des entreprises (CFE).

Le produit fiscal à taux constant serait de 1 814 956 euros.

Le Président rappelle l'orientation précédemment retenue par le conseil d'une variation annuelle lissée des taux de 1,010 afin de mener à terme le plan pluriannuel des investissements et afin de conserver une capacité d'investissement suffisante pour le faire. Compte tenu de la variation des bases liée à l'inflation soit +2,2%, le Président propose au conseil de se prononcer sur la poursuite de ce principe puis d'en déterminer éventuellement le taux. Le conseil s'étant prononcé à la majorité de 14 voix pour la variation annuelle lissée des taux, le coefficient de variation proportionnelle de 1,005 est soumis au vote. Compte tenu des allocations compensatrices qui s'élèvent à 67 063 euros, du produit de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE) pour 54 401 euros et du prélèvement opéré par l'État pour alimenter le Fonds National de Garantie Individuel des Ressources (FNGIR) qui s'élève à 194 580 euros, le produit fiscal attendu est de 1 824 031 € pour un produit de 1 750 915 euros, hors TEOM, nécessaire à l'équilibre du budget.

Le Président indique que les bases prévisionnelles relatives à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) s'élèvent à 5 571 954 euros. Il précise que la TEOM doit générer un produit de 587 284 euros pour répondre au besoin de financement du SYMICTOM qui assure le service et propose de voter le taux à 10,54 % pour 2019, sans changement par rapport à 2018.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- de fixer les taux 2019 des quatre taxes directes, à 18 voix pour et 7 voix contre, par application du coefficient de variation proportionnelle de 1,005 soit :

	Taux 2018	Taux 2019
Taxe d'habitation (TH)	11,63%	11,69%
Taxe sur le foncier bâti (TFB)	10,53%	10,58%
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	87,69%	88,13%
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	18,79%	18,88%

- de voter la somme de 587 284 euros en tant que produit de TEOM attendu en 2019 et de voter, à l'unanimité, le taux de TEOM à 10,54 % pour répondre au besoin de financement du SYMICTOM.

- MÊME SÉANCE -

N° 19.1104 06 - BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Compte tenu des précédentes décisions et des informations complémentaires parvenues depuis le vote du budget, le Président propose au conseil de modifier les inscriptions budgétaires en conséquence.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, modifie les inscriptions budgétaires comme ci-après.

BUDGET PRINCIPAL - DM N° 1		DEPENSES		RECETTES	
Intitulé	Comptes	Montant	Comptes	Montant	
INVESTISSEMENT		34 140		34 140	
OPERATION 13 - BATIMENTS ET MATERIEL		15 140		0	
	21318-013	15 140			
OPERATION 35 - MULTIPLE DEGAGNAC		19 000		0	
	2132-035	19 000			
OPERATION 37 - HANGARS TECHIQUES		0		24 000	
			1321-037	24 000	
CHAPITRE 021 - Virement de la section de fonctionnement				10 140	
FONCTIONNEMENT		11 045		11 045	
CHAPITRE 65 - Autres charges gestion courant		905			
	SM Céou				
	65541	905			
CHAPITRE 73 - Impôts et taxes				9 075	
	Contributions directes		73111	9 075	
CHAPITRE 74 - Dotations				1 970	
	DGF dotation d'intercommunalité		74124	2 893	
	Dotation de compensation		74126	-923	
CHAPITRE 023 - Virement à l'investissement		10 140			

- MÊME SÉANCE -

N° 19.1104 07 - BUDGET ANNEXE MULTIPLE DÉGAGNAC - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Le Président donne connaissance au conseil des crédits à modifier en raison de l'avancement du chantier du Multiple rural à Dégagnac et des avenants nécessaires pour le mener à bien. Il propose de modifier les inscriptions budgétaires de la manière suivante :

BUDGET ANNEXE MULTIPLE DEGAGNAC - DM N° 1		DEPENSES		RECETTES	
Intitulé	Comptes	Montant	Comptes	Montant	
INVESTISSEMENT		0		0	
OPERATION 02 - NON INDIVIDUALISE		3 120			
	Travaux bâtiment				
	2132-002	3 120			
CHAPITRE 020 - DEPENSES IMPREVUES		-3 120		0	
	020-001	-3 120			
CHAPITRE 021 - Virement de la section de fonctionnement				0	
FONCTIONNEMENT		0		0	

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de modifier les inscriptions budgétaires comme proposé.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents.

Date	n°	Objet	FOLIO
11/04/19		Séance ordinaire du conseil communautaire	
19.1104.	01	Développement du véhicule électrique : participation à l'implantation de bornes de recharge (IRVE)	2019-37
19.1104.	02	Plan de financement 2019 - Maison de Services Au Public (MSAP)	2019-37
19.1104.	03	Tableau des effectifs + Annexe	2019-38
19.1104.	04	Création d'un emploi permanent à temps non complet	2019-39
19.1104.	05	Vote des taux des impôts directs - Exercice 2019	2019-40
19.1104.	06	Budget principal - Décision modificative n° 1	2019-41
19.1104.	07	Budget annexe Multiple Dégagnac - Décision modificative n° 1	2019-41

IV. QUESTIONS DIVERSES

Le Président donne connaissance au conseil de la demande du Président de l'association des commerçants et artisans (ACA) visant à obtenir la remise à titre gracieux de la participation 832,80 € de l'association pour le dernier montage de chapiteaux.

Le conseil communautaire, considérant que la part de 7 488 € prise en charge par la communauté de communes, sur un coût total de 8 328 € TTC, constitue déjà une aide conséquente, décide à l'unanimité moins une abstention, de ne pas donner suite à cette demande.

Groupement de commande pour achat ordinateurs.

Le président rappelle qu'un marché va être lancé pour renouveler le réseau informatique des services administratifs. Il propose que les communes qui le souhaitent puissent être associées à cette commande. Le conseil valide le principe d'une commande commune pour les communes qui en feront la demande.

V. COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

VI. PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

MAI	02/05/19	18:00	Salviae	Bureau (supprimé)
	16/05/19	20:30	LES ARQUES	Conseil
JUN	06/06/19	18:00	Salviac	Bureau
	27/06/19	20:30	LÉOBARD	Conseil ATTENTION 4° jeudi